BAREME D'HONORAIRES
TRANSACTION
En vigueur à compter du 1er Janvier 2020

AGENCE DE L'HORIZON

SARL au capital social de 2.000 €
Siège Social : 13 Allée Henri Matisse -33740 ARES
N°Siret 878 163 971 R.C.S Bordeaux
CPI 3301 2019 000 043 528 délivrée par CCI Bordeaux le 25/11/2019

Prix Net Vendeur (€ TTC) de	à	Honoraires (€ TTC)
0 €	50 000 €	9 %
50 001 €	100 000 €	8 %
100 001 €	150 000 €	7 %
150 001 €	200 000 €	6 %
200 001 €	350 000 €	5 %
350 001 €	500 000 €	4 %
500 001 €	700 000 €	3 %
A partir de 700 001 €		2 %

Les honoraires d'agence sont exprimés à la charge du vendeur ou bien des acquéreurs, en correspondance des éléments indiqués dans le mandat.

LE MANDAT EST OBLIGATOIRE

Article 72
Du décret n°72.678 du 20 Juillet 1972

Le titulaire de la carte prévue à l'article Ier du présent décret ne peut négocier ou s'engager à l'occasion d'opération spécifiées à l'article Ier de la loi du 2 janvier 1970, sans détenir un mandat écrit préalablement délivré à cet effet par l'une des parties.
Article 5 de la loi du 6 juillet 1989

NOTRE SOCIETE A CHOISI D'UTILISER LE BON DE VISITE ET N'EFFECTUERA AUCUNE VISITE SANS LA SIGNATURE DE CE DOCUMENT.